

Attribution des migrants en dehors des grands centres urbains.

Les politiques des Etats peuvent exercer une influence sur l'attribution des migrants au sein de l'espace national, en particulier entre les grandes régions urbaines et les régions périphériques. Parfois cette distribution est perçue comme une forme de dissuasion vis-à-vis des populations que l'on veut pousser à quitter le pays, parfois au contraire elle est envisagée comme une manière de s'attacher des populations recherchées, par le biais de lois, de mesures ou d'incitations, que l'on estime importantes pour le développement économique et/ou démographique de ces régions de « petite taille ».

A travers une analyse de situations dans quatre Etats – Suisse, Canada, Australie, Espagne –, les manières dont ces Etats procèdent sont examinées concrètement en matière d'attribution des migrants au sein de l'espace national. Par manque de données systématiques sur chaque pays, une comparaison au sens strict n'est pas possible. Mais la mise en relation entre ces Etats est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, ils ne valorisent pas l'apport de la migration de la même manière : l'Australie et le Canada se considèrent comme des nations des migrants, alors que les deux Etats européens ont des relations plus complexes avec la migration, même si de facto ce sont des pays d'immigration. Par ailleurs, il s'agit de quatre Etats avec une organisation politique et administrative relativement décentralisée, où la question de l'équilibre économique et démographique entre régions peut aussi se poser. Cette problématique est parfois accentuée par des « lignes de tension » liées à la diversité « interne » de ces Etats. En effet, dans trois de ces Etats (Espagne, Canada, Suisse) il y a des clivages plus ou moins latents entre des régions ethnolinguistiques. Au Canada et en Australie il y a par ailleurs des tensions entre les nations premières et la majorité. Ces enjeux peuvent avoir une influence sur les manières de catégoriser les migrants, ainsi que sur les modes de les distribuer dans l'espace national.

Assignation temporaire des migrants à des régions périphériques

La distribution géographique des migrants au sein de l'Etat de destination est principalement régulée par le jeu économique et par les réseaux sociaux des migrants. Ainsi, la majorité de nouveaux arrivants se dirige vers les métropoles, les villes globales à l'économie la plus dynamique et avec une présence plus importante des communautés immigrées établies qui peuvent constituer un soutien à leur insertion dans le nouveau contexte. (Bolzman et Golebiowska, 2012).

Cependant, les Etats peuvent aussi intervenir à travers une régulation politique de l'allocation spatiale des migrants. De fait, souvent à diverses catégories des migrants sont associés un certain nombre de droits et de restrictions, y compris dans le domaine de la mobilité à l'intérieur de l'Etat. Ces catégories reflètent le niveau de désirabilité de la présence des nouveaux venus dans la société de résidence. Cependant, le lien entre désirabilité de la présence migrante et placement en région est complexe. Parfois ce placement est perçu comme une dissuasion à une population indésirable, parfois comme une manière de s'attacher des populations recherchées, par le biais des lois, des mesures ou des incitations.

Ainsi, afin de garantir de la main-d'œuvre à certaines régions et/ou à certaines branches de l'économie, on observe parfois des restrictions à la mobilité des personnes qui obtiennent une autorisation temporaire de travail. C'est en particulier le cas en Australie et ça l'a été en Suisse. Ces personnes ne peuvent pas quitter l'unité administrative (commune, département, région, canton, etc.) pour laquelle elles ont obtenu une autorisation.

Catégories administratives

L'Australie prend des mesures légales pour « attacher » une partie des migrants qualifiés et d'affaires à une région pour une période minimale de temps. C'est le cas notamment des détenteurs d'un visa temporaire. Les visas régionaux pour migrants qualifiés sont octroyés pour trois ans et exigent que le

migrant réside dans la région où il a été attribué pour une durée de deux ans et travaille dans son domaine de qualification pendant une année avant de pouvoir postuler à un visa permanent. Dans certains cas, même le visa permanent est octroyé pour résider dans une région spécifique. Pour ce qui est des visas temporaires pour affaires, ils sont octroyés pendant quatre ans. Pendant cette période les migrants doivent monter une affaire et s'établir dans la région à laquelle ils ont été attribués avant de pouvoir postuler pour un visa permanent. Théoriquement après l'obtention d'un statut de résident permanent, ils peuvent déménager dans une autre région, mais après tout ce temps ils sont déjà liés à un réseau de clients et de fournisseurs, leurs enfants vont à l'école locale et il devient plus difficile de bouger. C'est le sens même de cette politique de visas temporaires en première instance. On espère que les migrants seront en quelque sorte absorbés par la communauté locale, tant du point de vue social que professionnel, et qu'ils seront moins enclins à partir vers une grande ville (Golebiowska, 2012).

Un cas un peu différent est celui de la Suisse. La politique des permis de travail de ce pays a contribué pendant longtemps à canaliser la main-d'œuvre étrangère vers les branches de l'économie et les régions les moins attractives. On a empêché des travailleurs temporaires d'accéder, par des barrières légales, aux secteurs les plus dynamiques du marché du travail et aux régions métropolitaines (Piguet, 2005). Ainsi, jusqu'à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux avec l'UE en 2002, il y avait une vaste gamme de permis qui permettaient l'accès seulement à certains secteurs de l'économie et qui liaient le travailleur étranger pour un certain temps à une branche, voire à une entreprise. C'était le cas des autorisations saisonnières et de courte durée, des permis frontaliers, voire des permis annuels. A ces limitations en termes d'accès au marché du travail, s'ajoutaient d'autres restrictions administratives comme la limitation de la mobilité géographique (impossibilité de changer de canton de résidence). Ces permis les plus précaires constituaient également une forme de rétention des migrants dans les zones les moins peuplées, comme les régions de montagne, qui autrement n'auraient pas pu compter avec la main-d'œuvre nécessaire pour soutenir l'activité économique. Di-

vers auteurs s'accordent pour estimer que ce système de permis a fourni à des branches comme l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, l'agriculture, l'économie domestique, la main-d'œuvre nécessaire à leurs besoins. Ainsi, Levy et al. écrivent : « Les étrangers sont de préférence embauchés là où on ne cherche qu'une main-d'œuvre bon marché, sans qualification, ce qui est conforme aux thèses selon lesquelles l'utilisation de cette main-d'œuvre permettrait de stabiliser des branches et des exploitations qui autrement devraient transformer leur structure, voire disparaître » (Levy et al., 1997: 549).

Quant au Canada, les autorités envoient les réfugiés sélectionnés des contingents en région, le temps qu'ils fassent leurs papiers d'établissement, ce qui peut prendre plusieurs mois. On espère ainsi qu'une partie d'entre eux découvriront des lieux auxquels ils ne seraient probablement pas allés de leur propre chef et qu'ils auront le temps de s'attacher d'un point de vue social et professionnel à ces espaces (Vatz Laaroussi et Bezzi, 2010).

Le cas de l'asile

Le domaine où les restrictions à la libre circulation sont les plus importantes est celui de l'asile. Ces restrictions vont de pair avec des limitations dans d'autres domaines qui ont pour objectif de rendre les sociétés de destination moins attractives pour les candidats au refuge.

En Suisse, on constate une multiplication des statuts juridiques précaires soumis à un contrôle social étroit et limitant fortement les formes de mobilité spatiale (Bolzman, 2001). Les requérants d'asile sont distribués selon une clé de répartition entre les 26 cantons. Ils n'ont pas en principe le droit de changer de canton pendant la durée de la procédure d'asile. C'est le cas également des personnes frappées de non entrée en matière (NEM) et des requérants d'asile déboutés, contrôlés chaque semaine par le biais de l'aide d'urgence. Pour ces deux dernières catégories, le contrôle de la mobilité et plus largement de leur vie quotidienne est encore plus sévère que pour les requérants d'asile. Dans certains cantons, ces personnes se

Um Migrantinnen und Migranten in peripherere Regionen zu bringen, wenden Staaten unterschiedliche Mittel an: Einwanderungs- und Asylgesetze, materielle Anreize usw. Die Kanalisierung von Migrantinnen und Migranten in ländliche Räume kann entweder als Versuch gesehen werden, neuen Wind in diese Regionen zu bringen, oder als Mittel zur Abschreckung der ausländischen Bevölkerung, indem man sie in ein weniger attraktives Umfeld platziert. Anhand von Beispielen aus vier Staaten – Schweiz, Australien, Kanada, Spanien – wird die Komplexität der Problematik aufgezeigt. In der Tat werden von den Staaten – je nach Kategorie der betroffenen Migrantinnen und Migranten – ganz unterschiedliche Massnahmen ergriffen. Fest steht jedoch, dass die behördlichen Massnahmen eine notwendige, aber nicht hinreichende Bedingung sind, um die ausländische Bevölkerung dazu zu bewegen, langfristig in diesen Regionen zu bleiben.

voient même refuser l'accès à certains endroits de la ville (par exemple le centre ou la gare) (Sánchez Mazas, 2011).

L'Australie, quant à elle, retient les requérants d'asile arrivés par bateau sur certaines îles du Pacifique où ils ont été placés dans des centres de détention (Nauru, Manus, Christmas Island) (DIAC, 2007). Cette politique a reçu le nom de « Pacific solution ».

La forme la plus extrême d'immobilisation des personnes relevant de l'asile est la création des camps fermés ou des centres de détention pour ces populations, souvent à bonne distance des centres urbains, dans le but de préparer leur expulsion ultérieure du pays. Ce phénomène existe également dans le cas des migrants dont on estime que les motifs de la présence dans la société d'arrivée ou les modes d'entrée dans celle-ci ne sont pas légitimes, en particulier ceux que le sens commun définit comme des sans-papiers ou des clandestins.

Mesures d'attractivité et tentatives de rétention

A l'autre extrême, on peut en revanche mettre en place des mesures incitatives pour attirer les migrants désirables qui eux jouissent d'une totale liberté de mouvement. C'est par exemple le cas des expatriés hautement qualifiés, des rentiers fortunés dont plusieurs localités tentent de les attirer en leur proposant des conditions avantageuses en termes de fiscalité par exemple, comme c'est le cas en Suisse où des cantons et des communes se trouvent en concurrence en matière des conditions d'impôts. Un cas d'actualité concerne la catégorie des rentiers: il s'agit des personnes fortunées qui peuvent s'établir en Suisse à condition de ne pas exercer une activité professionnelle. Des cantons et des communes tentent de les attirer en leur proposant des forfaits fiscaux particulièrement intéressants qui leur permettent de payer beaucoup moins d'impôts que ceux dont ils devraient s'acquitter s'ils étaient domiciliés dans leur Etat d'origine. Un exemple est celui de la commune de Gstaad, commune de montagne dans le canton de Berne. Des artistes tels que Johnny Hallyday y ont élu domicile pour des raisons fiscales.

Des offres attractives sont adressées également dans le canton de Vaud à des étudiants ou à des familles fortunées souhaitant placer leurs enfants dans des internats internationaux prestigieux. C'est le cas par exemple de la commune de Villars, située en moyenne montagne. Les élèves qui fréquentent ces écoles obtiennent sans autre les permis d'étudiants pour pouvoir y séjourner pendant l'année scolaire.

D'autres populations qui peuvent faire l'objet d'offres intéressantes en matière de logements et de services dans leur langue sont les retraités disposant d'un pouvoir d'achat élevé. C'est le cas par exemple des ressortissants du Nord de l'Europe en Espagne (Casado-Diaz et al., 2004).

Ces mesures relèvent des politiques d'attractivité. Mais on peut également tenter d'élaborer des politiques de rétention à l'égard des migrants considérés comme désirables pour une région. Ces tentatives ont surtout été élaborées dans le cadre des grands Etats comme le Canada et l'Australie où l'expression « vivre en dehors de grands centres urbains » prend tout son sens, du fait des grandes distances entre les localités. Le Canada est probablement le pays qui a poussé le plus loin la réflexion sur la question et les expérimentations pour tenter de garder les personnes mobiles en région (Vatz Laaroussi et al., 2010).

Dans des Etats de taille plus restreinte, comme la Suisse, où les agglomérations urbaines sont plus facilement accessibles, cette question se pose de manière moins directe, en tout cas en lien avec la population immigrée, moins perçue comme pouvant venir revitaliser les régions en déclin.

Nouvelles perspectives

Les Etats et les régions sont confrontés à des défis démographiques et à des besoins économiques qui les incitent à avoir recours à l'immigration. En même temps, ils sont soumis à des pressions politiques, à des problèmes de cohésion et de solidarité sociale qui les incitent à limiter ou à sélectionner l'immigration. A travers leurs politiques d'immigration ils produisent des catégories d'étrangers, plus ou moins proches et désirables. Ces catégories ont des conséquences sur la per-

ception que la population résidente a des nouveaux venus et sur les possibilités de participation de ceux-ci à la société de résidence.

Paradoxalement, à l'exception du Canada, le placement des migrants en dehors des grands centres urbains est perçu comme une punition pour ceux-ci, plutôt que comme une chance. La population locale les perçoit aussi comme un problème, car il n'y a souvent pas de consultation de celle-ci et elle craint une population dont l'image est présentée comme très négative. Souvent tout est fait pour construire une distance plutôt qu'une proximité entre les uns et les autres.

Un travail de mise en relation de manière explicite des questions régionales et des thématiques des migrations internationales s'avère nécessaire. Le déclin des régions est souvent pensé comme un problème exclusivement interne à un Etat, alors que la connexion avec les enjeux de la globalisation et de la transnationalisation de la vie sociale peuvent ouvrir de nouvelles perspectives pour aborder cette question.

Bibliographie

- Bolzmann, Claudio**, 2001, Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés. Une exclusion programmée? Le cas de la Suisse. Dans: Sociologie et Sociétés, 33, 2, 133-158.
- Bolzmann, Claudio ; Golebiowska, Kate**, 2012, Modes de de catégorisation, statuts administratifs, assignations sociales et géographiques. Dans: Belkhdja, Chedly, et Vatz Laaroussi, Michel. (Eds.), Immigration hors des grands centres, Paris, L'Harmattan, 123-137.
- Casado-Diaz, Maria Angeles ; Kaiser, Claudia & Warnes Antony M.**, 2004, Northern Europeans retired residents in nine southern European areas: characteristics, motivations and adjustments. Ageing & Society, 24, 3, 35
- DIAC Department of Immigration and Citizenship**, 2007, Fact Sheet 65 – New Humanitarian Visa System, www.immi.gov.au/media/fact-sheets/65humanitarian.htm [accessed 29 May 2009].3-381.
- Golebiowska, Kate**, 2012, Les grandes caractéristiques de l'immigration en dehors des grands centres. L'Australie. Dans: Belkhdja, Chedly, et Vatz Laaroussi, Michel (Eds.), Immigration hors des grands centres, Paris, L'Harmattan, 23-30.
- Levy, René; Joye, Dominique; Guye, Olivier ; Kaufmann, Vincent**, 1997, Tous égaux? De la stratification aux représentations. Zurich: Seismo.
- Piguet, Etienne**, 2005, L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires. Zurich: Seismo.

- Sánchez-Mazas, Margarita**, 2011, La construction de l'invisibilité. Suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Genève: Les éditions ies.
- Vatz Laaroussi, Michel ; Bezzi, Gabriella**, 2010, La régionalisation de l'immigration au Québec: des défis politiques aux questions éthiques. Dans: Nos diverses cités/Our diverse cities, N°7, Printemps, 31-38.
- Vatz Laaroussi, Michel ; Gilbert, Lucille ; Bezzi, Gabriella**, 2010, La rétention des migrants dans les régions du Québec ou comment installer son 'chez soi'? Dans: Diversité Canadienne, v 8., N°1, hiver.

Claudio Bolzman est professeur à la Haute école de travail social de Genève (HES-SO) et chargé de cours au Département de sociologie de l'Université de Genève. Il est spécialisé dans l'analyse des questions migratoires.